

Image not found or type unknown



Location à Londres et préavis

Par **Dj1NNN**, le **22/04/2013** à **13:41**

Bonjour,

Je suis aujourd'hui locataire à Londres pour normalement une durée de 3 mois.

J'ai donc signé un contrat sur lequel il est dit que si je veux partir je dois leur signaler un mois à l'avance.

Un seul problème, il paraîtrait (d'après un de mes colocataires) qu'il faut que je finisse mes 3 mois dans tous les cas, et que je ne peux donc pas partir avant.

Mais cela me semble bizarre ... Logiquement nous pouvons partir quand nous le souhaitons sans forcément respecter un temps donné non ?

Merci

Par **youris**, le **22/04/2013** à **14:11**

bjr,

il faut vous renseigner sur un site juridique anglais.

cdt